

Communiqué de presse

« Prise du pouvoir par la force »

Qui est puni en vertu de cet article ?

(Traduit)

On a appris qu'une procédure pénale a été ouverte à l'encontre de l'ancien président du Comité d'État pour la sécurité nationale du Kirghizistan, Kamchybek Tashiev, en vertu des articles du code pénal du pays relatifs à la « prise ou au maintien du pouvoir par la force en violation de la Constitution, ainsi qu'aux actes visant à modifier l'ordre constitutionnel par la force », en plus de l'article sur l'« abus de pouvoir ».

À la suite de cela, M. Tashiev a publié une déclaration sur Facebook dans laquelle il affirme : « Je dispose de tous les moyens légaux pour me défendre dans cette affaire pénale, et si Dieu le veut, je suis innocent et je serai acquitté. Quiconque est coupable subira la punition, et quiconque est innocent sera acquitté. Cela s'explique par le fait que le chef de notre État s'efforce de mettre en place un système judiciaire équitable dans notre pays. Par exemple, le groupe « Kamberabadi », composé de 25 personnes, a également été acquitté. »

En effet, le nombre de personnes arrêtées pour « prise de pouvoir par la force » a augmenté dans le pays ces dernières années, parmi lesquelles figurent des hommes politiques, des journalistes et des prédicateurs. Parmi eux se trouve un groupe d'hommes politiques, de journalistes et de blogueurs connu sous le nom de « Kambirabadis », arrêté dans le cadre du litige concernant la délimitation de la frontière entre le Kirghizistan et l'Ouzbékistan. La procédure pénale à leur encontre a été classée sans suite et ils ont été entièrement acquittés après la destitution de Tashiev. En conséquence, Tashiev met en garde les autorités contre le risque fort que la procédure pénale engagée contre lui soit également classée sans suite.

Comme mentionné précédemment, les prédicateurs sont également arrêtés sous l'accusation de « prise de pouvoir par la force ». Par exemple, le tribunal de district de Batken a injustement condamné six d'entre eux, dont Akhunjanov Alisher Mamurovich, à des peines de prison allant de 13 à 17 ans dans des établissements pénitentiaires de haute sécurité.

De plus, des dizaines de prédicateurs dans les provinces de Chüy, Jalalabad et Naryn sont emprisonnés depuis plus de quatre ans. Pourtant, personne ne s'est demandé s'ils disposaient réellement des moyens ou des ressources nécessaires pour s'emparer du pouvoir par la force, ni comment ils auraient pu s'y prendre ; leur seule arme étant la

profession de foi du Tawhid : « Il n'y a pas d'autre dieu qu'Allah, et Muhammad est le Messager d'Allah » !

Il est ici important d'aborder un point crucial : les experts qui scrutent chaque mot prononcé par les prédicateurs, les qualifiant d'« extrémistes » ne serait-ce que pour avoir cliqué sur le bouton « J'aime » sur les réseaux sociaux, de quel type de « laboratoires » d'expertise se servent-ils aujourd'hui pour disculper et acquitter ces politiciens de l'opposition ?

Comme le montre clairement ce qui précède, alors que les figures de l'opposition sont acquittées en vertu du même article de loi à la suite de compromis ou par opportunisme politique, les musulmans pratiquants sont condamnés à de lourdes peines sur la base d'accusations forgées de toutes pièces. Au nom de quelle justice les tribunaux qui emprisonnent des musulmans pour des peines allant de 4 à 17 ans — pour avoir cherché à vivre selon la charia révélée par le Créateur — veulent-ils acquitter les corrompus et ceux qui acceptent des pots-de-vin ?

Cela démontre que les lois mises en œuvre dans le pays ne servent que les intérêts du pouvoir en place et visent uniquement à s'opposer à l'Islam. Alors que des conditions sont créées pour favoriser des activités interdites telles que l'usure, les monopoles, les jeux d'argent et autres, des actes obligatoires comme enseigner l'Islam, enjoindre le bien et interdire le mal sont considérés comme des crimes punissables !

Il a été rapporté d'après Abou Hourayrah (qu'Allah soit satisfait de lui) que le Messager d'Allah (saw) a dit : «سَيَأْتِي عَلَى النَّاسِ سَنَوَاتٌ خَدَاعَاتٌ، يُصَدَّقُ فِيهَا الْكَاذِبُ، وَيَكْذَبُ فِيهَا الصَّادِقُ، وَيُؤْتَمَنُ فِيهَا الْخَائِنُ، وَيُخُونُ فِيهَا الْأَمِينُ، وَيَنْطِقُ فِيهَا الرُّوَيْبِضَةُ». قِيلَ: وَمَا الرُّوَيْبِضَةُ؟ قَالَ: «الرَّجُلُ التَّافَهُ فِي أَمْرِ الْعَامَّةِ». **Il viendra sur les gens des années de perfidie, où le menteur sera considéré comme honnête et l'honnête comme un menteur ; où le traître sera considéré comme fidèle et le fidèle comme un traître ; et où les Ruwaibidah trancheront les affaires.** On lui demanda : « Qui sont les Ruwaibidah ? » Il répondit : **Des hommes vils et ignobles qui contrôlent les affaires du peuple.**”

Allah (swt) a dit : «وَلَا تَحْسَبَنَّ اللَّهَ غَافِلًا عَمَّا يَعْمَلُ الظَّالِمُونَ إِنَّمَا يُؤَخِّرُهُمْ لِيَوْمٍ تَشْخَصُ فِيهِ الْأَبْصَارُ» **Et ne pense point qu'Allah soit inattentif à ce que font les injustes. Ils leur accordera un délai jusqu'au jour où leurs regards se figeront.** [Ibrahim: 42].

C'est pourquoi les articles relatifs à la « prise du pouvoir, à l'extrémisme et au terrorisme » sont devenus des lois imposées par les ennemis de l'Islam à travers le monde, utilisées comme un outil pour justifier les crimes des puissances coloniales et pour tromper l'opinion publique. Il est donc temps pour la Oumma musulmane, y compris le peuple kirghize, de faire la distinction entre la vérité et le mensonge, entre les véritables ennemis et les véritables amis, et d'agir en conséquence.

**Bureau des médias du Hizb ut-Tahrir
au Kirghizistan**